Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Procès-verbal du Conseil communautaire du 12 novembre 2014

Convoqué le mercredi 12 novembre 2014 à 19 h 00 au Forum à Longuyon, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** MARIEMBERG Jean François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, GUILLIN Pierre, PICCA Yves, PERIN Pierre, DIDIER François, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIAK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, BRACONNIER Philippe, FURLANI Annie, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, LEROY Annick, PAQUIN Guy, POPLINEAU Monique, RICHARD Albert, STUPKA Monique, PIERRET Jean-Jacques, GUERIN Valérie, DEGLIN Christian, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, SAUNIER René, LUTIN LAMARRE Nicole, ROESER Daniel, DUFOUR Marie-José, VERRON Laurent, DYE-PELLISSON Alain, DALLA-RIVA Jean-Patrick, Claude LAURENT.

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** PERCHERON Caroline *(Longuyon) à Guylaine AUMONT*

Les titulaires excusés dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** DEBRYCKE Angélique *(Longuyon)*, FIDERSPIL Alain *(Longuyon)*, SCHMIDTGALL Sylvie *(Longuyon)*, MICHEL Claude (Othe), GILLARDIN Eric *(Villers-le-Rond)*

Le Président Jean-Pierre JACQUE déclare la séance ouverte, constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Il rappelle ensuite qu'au début de chaque séance, le conseil communautaire doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pour :

- vérifier la validité des pouvoirs,
- assister le président pour la constatation des votes et le dépouillement des scrutins
- contrôler l'élaboration du compte rendu.

A l'appel des candidatures, Monsieur Jean-Jacques PIERRET, Délégué communautaire de la commune de Montigny-sur-Chiers se propose et, à l'unanimité, est nommé secrétaire de la séance.

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	***44***	
Quorum	***23***	
Nombre de titulaires présents	**38**	*(a)*
Nombre de suppléants présents *(en lieu et place d'un titulaire)*	**0**	*(b)*
Nombre de procurations	**1**	*(c)*
Soit un total de votants potentiels de	**39**	*(a+b+c)*

1- Procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2014

Le Président demande aux élus présents s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2014 tel qu'il a été présenté.

Pour cela il fait d'abord état d'un courrier daté du 10 novembre que lui a adressé James WEISS lequel en profite pour confirmer qu'il souhaiterait en effet rétablir quelques propos ; il rappelle notamment qu'il avait demandé que la note de la DGFP mentionnée par M. MARIEMBERG soit annexée au PV, or il ne la voit pas.

Jean-Pierre JACQUE en prend acte et consent à donner satisfaction à M. WEISS en annonçant que son courrier du 10 novembre serait annexé au présent PV (**Annexe n° 1**)

Jean-François DAMIEN rappelle également que M. MARIEMBERG s'était engagé à produire cette note selon laquelle il fallait impérativement décider de l'institution de la TEOM avant le 15 octobre.

Jean-François MARIEMBERG prend la parole pour expliquer qu'il s'agissait bien d'une confirmation de la DGFP mais dans le cadre d'un échange téléphonique et qu'en revanche le texte applicable est bien connu de tous et ne peut faire discussion puisqu'il s'agit de l'article 1639 A bis du CGI.

Il ne peut donc accepter que M. WEISS laisse sous-entendre qu'il ait voulu *« forcer la main »*.

En déclarant *« il faut cesser cette guerre pas très constructive »* il en profite pour préciser que si selon le III de l'article 1639 A bis les EPCI ou syndicats mixtes issus d'une fusion peuvent prendre les délibérations afférentes à la TEOM jusqu'au 15 janvier de l'année qui suit celle de la fusion, l'année de la fusion doit s'entendre de celle au cours de laquelle l'arrêté de fusion a été pris. L'arrêté du préfet ayant été pris en avril 2013, la nouvelle Intercommunalité avait donc jusqu'au 15 janvier 2014 pour instaurer la TEOM sur tout son territoire pour l'année 2014. Ne l'ayant pas fait, elle retombe dans le dispositif de droit commun fixé par l'article 1639 A bis II-I du CGI qui l'autorise à instituer la TEOM pour l'année 2015 sous réserve d'avoir délibéré à cet effet avant le 15 octobre 2014.

L'intégralité de l'intervention de Jean-François MARIEMBERG est jointe en annexe (**Annexe n° 2**)

Jean-François MARIEMBERG y développe entre autres des explications sur les causes du coût élevé du service de collecte et traitement des ordures ménagères. Il propose notamment comme solution de faire travailler l'ADEME sur le sujet.

Daniel ROESER s'étonne que Jean-François MARIEMBERG revienne à nouveau et aussi longuement sur ce sujet mais se dit favorable à une étude de l'ADEME.

Marie-José DUFOUR demande, pour comprendre, si le Conseil du 26 septembre n'a bien délibéré que pour instituer la TEOM et si de toute façon il sera amené à revoter pour fixer le taux.

Jean-François MARIEMBERG lui confirme que c'est bien cela.

James WEISS maintien qu'il était possible d'attendre le 15 janvier 2015 pour décider d'instituer une TEOM et prendre ainsi encore le temps de la réflexion. En revanche, il déclare également se satisfaire et adhérer à l'idée d'une étude de l'ADEME.

Jean-Jacques PIERRET fait quant à lui remarquer pour le point n° 16 page 15 du procès-verbal, qu'il convient de lire « *... pour réaliser le programme de voirie communautaire sur les communes de Saint-Pancré, Viviers-sur-Chiers, Montigny-sur-Chiers, Pierrepont et Ville-au-Montois.* »

Et non pas « *... pour réaliser le programme de voirie communautaire sur les communes de Saint-Pancré, Viviers-sur-Chiers (Fermont), Pierrepont et Ville-au-Montois.* »

La modification est portée directement et écrit à la main sur le PV.

Le Président soumet ensuite au vote l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

VOTE : 2 contres

Le procès-verbal du 26 septembre en l'état peut être signé en fin de séance par les délégués communautaires présents.

2- OPAH

Après avoir entendu l'exposé de M. Constant TSERIAS directeur du CAL et son assistant ADAM (**Annexe n° 3**) le Conseil passe au vote la délibération suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- De réaliser sur l'ensemble du territoire intercommunal une "étude pré-opérationnelle" d'OPAH : Economies d'énergie, résorption de l'habitat indigne, dégradé et très dégradé.
- De lancer la consultation et signer un marché de services pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH, selon la procédure adaptée, prévue par l'article 28 du décret n° 2011 du 25 août 2011, portant sur le code des marchés publics.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, de la Région et de l'Anah, pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle d'OPAH.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre document et à entreprendre toute autre démarche qui s'avéreraient nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

3- Décisions budgétaires modificatives

Le Président propose au Conseil de procéder aux modifications suivantes :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

	BP 2014	DM
Article 6554	948 500 €	+ 300 000€
Article 611	1 600 000 €	- 300 000€

DÉPENSES INVESTISSEMENT

ARTICLE	OPÉRATION	BP 2014	DM
2128 AUTRES	1002	2000,00 €	+ 100,00 €
21752 installation de voirie	1303	7 500,00 €	- 100,00 €

VOTE : Unanimité

4- Création d'un budget annexe assainissement

Le Président explique à l'assemblée qu'en prévision du transfert de la compétence assainissement de la ville de Longuyon vers la communauté de communes, il convient de créer un budget annexe spécifique afin de respecter la procédure juridique propre aux transferts de SPIC *(Service public industriel et commercial)* ce qui est le cas du service assainissement confié par la ville de Longuyon à la Lyonnaise des Eaux par délégation de service publique sous forme de contrat d'affermage.

VOTE : Unanimité

5- Autorisation de signature tripartite de l'avenant n° 3 du contrat d'affermage de la ville de Longuyon pour le transfert du service assainissement

Toujours dans le cadre du transfert de compétence assainissement de la ville de Longuyon qu'il faut rendre effectif au 1er janvier, l'entreprise délégataire demande de formaliser ce changement par avenant (**Annexe n° 4**)

Le Président Jean-Pierre JCAQUE demande donc au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ce document.

VOTE : Unanimité

6- Tableau des emplois

Le Président Jean-Pierre JCAQUE demande au Conseil de bien vouloir procéder, pour le 1er janvier 2015, à la transformation de l'emploi actuel d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à 28 heures par semaine en emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

VOTE : Unanimité

7- Convention avec le centre de gestion pour la médecine préventive

La médecine préventive du travail pour les agents de la CCPL2R est une obligation légale. Le Président Jean-Pierre JACQUE demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention qui permettra de bénéficier de ce service mutualisé par le Centre de Gestion 54.
VOTE : Unanimité

8- Désignation d'un représentant au SIMCOM

La CCPL2R s'est substituée à la commune de Boismont au sein du SIMCOM de Beuvillers dont faisait partie cette commune pour la collecte et le traitement de ses ordures ménagères. Il convient de désigner un délégué communautaire qui représentera la CCPL2R au comité syndical du SIMCOM.
Monsieur Yves PICCA est élu à l'unanimité.

9- Sortie du SIMCOM

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la sortie de la CCPL2R du SIMCOM de Beuvillers pour le 1er janvier 2015.
VOTE : Unanimité

10- Ordre du jour complémentaire

Le Président propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité, le complément d'ordre du jour suivant.

1) Mise en non valeur

A l'occasion de ce vote Jean-François DAMIEN demande qu'il soit précisé au Conseil comment va se passer le règlement des factures assainissement pour les communes de l'ancienne CCPL à compter du 1er janvier 2015.

Jean-François MARIEMBERG lui répond que la compétence assainissement étant transférée à compter du 1er janvier 2015, aucune facture assainissement, même datée de 2014, ne pourra être pris en charge par ces communes.

DÉLIBÉRATION A PRENDRE EN NON VALEUR AU COMPTE 6542
CRÉANCE ÉTEINTE 47.50 € MULLER MARYLINE
VOTE : Unanimité

2) Autorisation de transférer les financements assainissement de la ville de Longuyon à la CCPL

Transfert compétence assainissement – Transfert de la Convention de financement AGENCE DE L'EAU n° 10C54151
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCPL2R, approuvé par la ville de Longuyon par sa délibération du 30/08/2014 – n°14-03-04, nécessite la formalisation du transfert du **contrat de financement « Raccordement des eaux usées du hameau de Noërs à l'agglomération de Longuyon »** réalisé aux conditions suivantes **:**

- Convention n° 10C54151
- Montant 42 800 €
- **Capital restant dû au 1er janvier 2015 : 34 240 €**
- Durée 10 ans
- Echéance : Annualité
- Sans intérêts

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :
Approuvé le transfert dudit contrat à la CCPL2R
VOTE : Unanimité

Transfert compétence assainissement – Transfert contrat de prêt CREDIT AGRICOLE n° 86263219701
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCPL2R, approuvé par la ville de Longuyon par sa délibération du 30/08/2014 – n°14-03-04, nécessite la formalisation du transfert du contrat de prêt « travaux d'assainissement 1998 » réalisé aux conditions suivantes :

- Contrat n°8623219701
- Montant 145 346,36 €
- Capital restant dû au 1er janvier 2015 : 86 356,68 €
- approuvé par délibération du 06 /10/1998 – n°98-3-6
- Durée 30 ans
- Echéance : Trimestrialité
- Taux préfixé pour une période de 3 ans, révisable tous les 3 ans indexé sur l'évolution du TEC 3, taux applicable au départ 4,43%
- Option souplesse sans frais : à chaque période anniversaire possibilité de passer à taux fixe, changer d'indexe de taux, de rembourser partiellement ou totalement le prêt

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :

Approuvé le transfert dudit contrat à la CCPL2R
VOTE : Unanimité

Transfert compétence assainissement – Transfert contrat de prêt DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE n°5014018501
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCPL2R, approuvé par la ville de Longuyon par sa délibération du 30/08/2014 – n°14-03-04, nécessite la formalisation du transfert du contrat de prêt « travaux d'assainissement 2000 » réalisé aux conditions suivantes :

- Contrat n°501401185011
- Montant 458 261,75 €
- Capital restant dû au 1er janvier 2015 : 324 579,72 €
- approuvé par délibération du 30 /03/2000 – n°00-2-5bis
- Durée 30 ans
- Echéance : Annualité

- Phase 1 :
- Durée 5 ans
- Taux fixe amortissable 5,45%
- Phase 2 :
- Durée 25 ans

- Taux EURIBOR 12 mois + marge 0,35%

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :
Approuvé le transfert dudit contrat à la CCPL2R
VOTE : Unanimité

Transfert compétence assainissement – Transfert contrat de prêt SOCIETE GENERALE 14119/002/001
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCPL2R, approuvé par la ville de Longuyon par sa délibération du 30/08/2014 – n°14-03-04, nécessite la formalisation du transfert du contrat de prêt « travaux d'assainissement 2001 » réalisé aux conditions suivantes :

- Contrat n°14119/002 /001
- Montant 105 709 €
- Capital restant dû au 1er janvier 2015 : 16 788,28 €
- approuvé par délibération du 17/12/2001 – n°01-04-12
- Durée 15 ans

- Phase 1 :
- Echéance : Mensualité
- Durée 5 ans
- Taux fixe amortissable 4,16%
- Phase 2 :
- Echéance mensualité
- Durée 10 ans
- Taux EURIBOR 1 à 12 mois + marge 0,14

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :
Approuvé le transfert dudit contrat à la CCPL2R
VOTE : Unanimité

Transfert compétence assainissement – Transfert contrat de prêt DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE – SFIL (Société de Financement Local)
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCPL2R, approuvé par la ville de Longuyon par sa délibération du 30/08/2014 – n°14-03-04, nécessite la formalisation du transfert du contrat de prêt « travaux d'assainissement 2004 » réalisé aux conditions suivantes :

- Contrat n° MON218990EUR/0225130
- Montant 74 000 €
- Capital restant dû au 1er janvier 2015 : 59 419 ,70 €
- approuvé par délibération du 01/03/2004– n°04-2-8
- Durée 30 ans
- Echéance : Annualité
- Taux fixe amortissable 5,01%
- Amortissement : Echéance constante

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :
Approuvé le transfert dudit contrat à la CCPL2R
VOTE : Unanimité

3) Choix du nouveau logo de l'Intercommunalité

Lionel BOUDART présente à l'assemblée le travail de la commission « Communication » qui a retenu deux projets, l'un préparé et offert gracieusement par une entreprise privée de communication, l'autre réalisé bénévolement par Valérie GUERIN, déléguée communautaire membre de la Commission (**Annexe n° 5**)
Le logo de l'entreprise privée est finalement retenu à la majorité (14 votes pour le projet de Valérie GUERIN)

11- Informations et discussions diverses

- **Motion pour la sauvegarde du REP :** Jean-Luc SCHMITZ prend la parole pour proposer au Conseil de voter en motion le texte qu'il a préparé pour protester contre le projet de suppression du REP sur le secteur de Longuyon. Il laisse ensuite la parole à Valérie GUERIN pour expliquer tous les enjeux. Elle donne RDV à tout le monde le 18 novembre à 14 h devant le collège Paul VERLAINE.

  Intervention de Valérie GUERIN :
  « La plupart d'entre vous sont déjà au courant : les autorités académiques envisagent de faire sortir du RRS (Réseau Réussite Scolaire) le collège Paul Verlaine et les écoles primaires et maternelles des secteurs de Longuyon, Beuveille et Pierrepont, suscitant une vive inquiétude des acteurs concernés.
  En effet les derniers indicateurs de pauvreté-précarité pour Longuyon sont au rouge :
  - *augmentation du taux de chômage chez les 15-64 ans*
  - *augmentation du nombre de foyers non imposables*
  - *montée de la délinquance comme en témoigne le tout récent incendie des locaux du Secours Catholique...*
  - *Quelques chiffres concernant la population du collège. Composée à 60% d'élèves venant de zones rurales elle comprend :*
    - ✓ *71 % d'élèves issus de catégories socio professionnelles défavorisées*
    - ✓ *29 % de familles monoparentales*
    - ✓ *environ ¼ de boursiers (sachant que toutes les familles qui pourraient en bénéficier n'en font pas la demande)*
    - ✓ *à peine 4 % de professions supérieures*
    - ✓ *cette année 21 % des entrants en sixième n'avaient pas validé le palier 2 en français et/ ou en math*
    - ✓ *Le taux de réussite des élèves au DNB est globalement en baisse si on considère les candidats au DNB général sensu stricto : 72,8 % en 2007, 79,2 % en 2008, 82,65 % en 2010, 69,89 % en 2013.*
  - *Conséquences prévisibles de la sortie de ZEP à plus ou moins long terme :*
    - ✓ *suppression de l'accueil des 2 ans en maternelle*

- ✓ *fermetures de classes*
- ✓ *classes à effectifs plus chargés : plus de 30 en maternelle et en primaire, un plafond de 30 en sixième (25 actuellement)*
- ✓ *des classes de primaire à double voire à triple niveaux*
- ✓ *des conditions de travail dégradées, pour les élèves comme pour les enseignants*
- ✓ *une fragilisation du RASED*
- ✓ *etc.*

Pour toutes ces raisons nous vous invitons à soutenir le mouvement de grève des écoles et du collège Paul Verlaine en vous joignant à nous le mardi 18 novembre (départ à 14 heures devant le collège Paul Verlaine), pour un défilé au centre-ville. Cette action est soutenue par les syndicats SNUipp, SNES FSU, SNALC, SGEN-CFDT ainsi que par les parents d'élèves de Longuyon, Beuveille et Pierrepont.

… »

Jean-Luc SCHMITZ passe à la lecture de la motion avant de la soumettre au vote :

« …

MOTION

Les élus du Conseil Communautaire réunis le 12 novembre 2014 manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

La sortie du REP entraînera immanquablement des suppressions de postes, des classes surchargées, des conditions générales dégradées ne favorisant pas la réussite des élèves dans un secteur déjà durement touché par la crise.

Si notre territoire n'a rien de comparable aux cités sensibles défavorisées de la périphérie des grandes villes, son classement initial en ZEP n'était pas le fait du hasard.

L'argumentaire présenté par le Collectif (ZEP rurale, situation socio économique catastrophique, taux de chômage et de pauvreté élevés avec des indicateurs au rouge, montée de la délinquance, sous qualification, …) démontre la nécessité de maintenir les moyens éducatifs existants pour l'ensemble des écoles et collège du REP.

Parce que les établissements ont su tirer profit des moyens qui leur étaient attribués, il conviendrait maintenant de les retirer ? On sait bien que ce genre de raisonnement qui prétend faire des économies à court terme dans des domaines aussi sensibles que le social et l'éducation, s'avère rapidement contre-productif…

Nous exigeons le maintien de ce qui n'est pas un cadeau mais bien le nécessaire à un bon service public d'éducation.

… »

VOTE : Unanimité

- ✍ **Compétence « Eclairage public » :** Jean-François DAMIEN demande à Jean-François MARIEMBERG où on en est pour la prise en charge de l'éclairage public des communes de l'ancienne CCPL au 1er septembre 2014 comme il avait été annoncé. Jean-François MARIEMBERG explique qu'effectivement cela avait été prévu dans le cadre des nouveaux statuts mais ceux-ci n'ont toujours pas été appliqués par le préfet. Il annonce qu'une solution

équitable sera appliquée par le versement d'un fond de concours à ces communes. La discussion s'oriente du coup sur l'état d'avancement du projet de nouveau statuts suite à une question posée par Marie-José DUFOUR. Jean-François MARIEMEBRG explique avoir relancé plusieurs fois les services de la préfecture et pas plus tard que la veille de ce Conseil. L'arrêté du préfet ne devrait donc plus tarder et le Président Jean-Pierre JACQUE en profite pour annoncer à l'assistance qu'en raison des réflexions en cours au niveau de la commission départementale de coopération intercommunale et d'éventuelles nouvelles options de renforcement de l'intercommunalité, le préfet aurait décidé de sursoir au moins un an à la sortie de Villers-la-Chèvre pour rejoindre la CCAL.

- **Réunion de l'Amicale des maires :** Claude LAURENT, Président de l'Amicale des maires du canton annonce la venue du préfet à la réunion qu'il organise pour le 24 novembre et recommande à chaque maire de préparer ses questions

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la voirie et l'assainissement :** Claude LAURENT intervient encore pour faire part de son inquiétude pour le suivi des dossiers voirie et assainissement. Il rappelle notamment que la mission de la DDT (ATESAT) s'est arrêtée pour la voirie et qu'il faut donc rapidement penser à une solution de substitution comme pour l'assainissement avec l'élargissement de cette compétence à tout le territoire au 1er janvier.

***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18

Fait à Longuyon le 16 novembre 2014

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques PIERRET